



Assemblée générale

Distr. générale
13 novembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 122 de l'ordre du jour

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Haile Selassie **Getachew** (Éthiopie)

I. Introduction

1. À sa 19e séance plénière, le 20 septembre 2002, l'Assemblée générale, suivant en cela la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-septième session la question intitulée « Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 3e, 4e et 15e séances, le 30 septembre et les 1er et 24 octobre 2002. Les déclarations et observations faites au cours de l'examen de ce point sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/57/SR.3, 4 et 15).

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (A/56/83);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection des pratiques administratives et en matière de gestion de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/56/620);

c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'enquête relative aux allégations de faute professionnelle et d'irrégularités de gestion concernant le projet « Course autour du monde » du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (A/56/689);



d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'enquête relative aux allégations de transferts illégaux de réfugiés à la délégation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Nairobi (A/56/733);

e) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit des activités de collecte de fonds privés du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/56/759);

f) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives du Département des affaires de désarmement (A/56/817);

g) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen du Système intégré de gestion après sa mise en oeuvre au Siège de l'Organisation des Nations Unies (A/56/879);

h) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'état mis à jour des activités de contrôle relatives au programme « pétrole contre nourriture » et à la Commission d'indemnisation des Nations Unies (A/56/903);

i) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (A/56/930);

j) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit des politiques et des procédures de recrutement du personnel du Département des opérations de maintien de la paix (A/57/224).

II. Examen du projet de résolution A/C.5/57/L.4

4. À la 15e séance, le 24 octobre, le représentant du Botswana, coordonnateur des consultations officieuses sur cette question a présenté, au nom du Président, un projet de résolution intitulé « Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne » (A/C.5/57/L.4).

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/57/L.4 sans le mettre aux voix (voir par. 6).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

A

Rapport du Bureau des services de contrôle interne

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 48/218 B du 29 juillet 1994 et 54/244 du 23 décembre 1999,

Ayant examiné les rapports ci-après :

- a) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime¹;
- b) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'enquête relative aux allégations de faute professionnelle et d'irrégularités de gestion concernant le projet « Course autour du monde » du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime²;
- c) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection des pratiques administratives et en matière de gestion de l'Office des Nations Unies à Nairobi³;
- d) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'enquête relative aux allégations de transferts illégaux de réfugiés à la délégation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Nairobi⁴;
- e) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit des activités de collecte de fonds privés du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés⁵;
- f) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'état mis à jour des activités de contrôle relatives au programme « pétrole contre nourriture » et à la Commission d'indemnisation des Nations Unies⁶;
- g) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives du Département des affaires de désarmement⁷;
- h) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen du Système intégré de gestion après sa mise en oeuvre au Siège de l'Organisation des Nations Unies⁸;

¹ Voir A/56/83.

² Voir A/56/689.

³ Voir A/56/620.

⁴ Voir A/56/733.

⁵ Voir A/56/759.

⁶ Voir A/56/903.

⁷ Voir A/56/817.

⁸ Voir A/56/879.

i) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes⁹;

j) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit des politiques et des procédures de recrutement du personnel du Département des opérations de maintien de la paix¹⁰;

1. *Prend acte* des rapports du Bureau des services de contrôle interne susmentionnés;

2. *Prie* le Secrétaire général de faire procéder par le Bureau des services de contrôle interne à un nouvel audit des politiques et procédures régissant le recrutement du personnel du Département des opérations de maintien de la paix et de lui présenter un rapport sur la question, pour examen, à la reprise de sa cinquante-huitième session.

B

Renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels

L'Assemblée générale,

Rappelant le paragraphe 11 de sa résolution 48/218 B du 29 juillet 1994 et le paragraphe 15 de sa résolution 54/244 du 23 décembre 1999,

Rappelant également sa résolution 55/259 du 14 juin 2001,

Ayant examiné le rapport actualisé du Secrétaire général sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels¹¹,

Ayant également examiné le rapport du Secrétaire général contenant des vues actualisées sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels¹², présenté en application du paragraphe 2 de la résolution 55/259,

1. *Prend acte* des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général¹¹ et réaffirme qu'il appartient aux fonds et programmes de décider de leurs propres mécanismes de contrôle et de leurs relations avec le Bureau des services de contrôle interne;

2. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter les recommandations du Bureau des services de contrôle interne qui exigent son approbation avant d'être appliquées.

⁹ Voir A/56/930.

¹⁰ Voir A/57/224.

¹¹ Voir A/55/826 et Corr.1.

¹² Voir A/56/823.